



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme régional pour l'Afrique
(2022-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	8
III. Administration du programme et gestion des risques.....	12
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	13
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources	15



I. Considérations générales

1. Le programme régional pour l'Afrique (2022-2025) intervient à un moment crucial de la trajectoire de développement du continent alors qu'il fait face aux répercussions de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), laquelle a été l'occasion pour l'Afrique de mettre en évidence son esprit inventif et son sens de la solidarité, toutes les parties prenantes ayant dû également œuvrer spécialement à soutenir les dynamiques fondamentales de la promesse de l'Afrique tout en l'armant contre les risques complexes et interdépendants.

2. Ces dernières décennies, à la faveur de son essor continu, l'Afrique, quoique hétérogène, s'est hissée à un niveau plus élevé au regard de nombre d'indices de développement – croissance, développement humain ou gouvernance et paix – et a réussi à transformer la qualité de vie de nombre d'Africains¹. Gagnant sans cesse du terrain dans le monde, le discours nouveau sur la promesse du continent suscite de nouveaux partenariats².

3. Globalement, l'Afrique connaît une trajectoire économique faite de croissance, de stabilité macroéconomique croissante et d'expansion constante du secteur privé, sous l'effet de réformes de politiques et de l'amélioration des infrastructures. De 2010 à 2020, le continent a connu 48 changements de dirigeants à la faveur de consultations électorales, contre huit par la violence (33 autres changements s'étant opérés sans élections mais dans la paix)³, chiffres qui rendent compte de la généralisation de l'exigence de reddition de comptes et de démocratie.

4. Les acquis enregistrés par l'Afrique s'expliquent par ceci que les citoyens, les mouvements sociaux, le secteur privé tout autant que les pouvoirs publics du continent ont redoublé d'efforts pour maîtriser le cours du destin de l'Afrique, l'ambition d'interdépendance régionale portée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'implication sans cesse grandissante des ensembles économiques et mécanismes régionaux venant soutenir et favoriser cette dynamique.

5. Les leviers de la poursuite de la transformation régionale abondent. Le continent doit cependant faire face à un faisceau complexe de défis et de risques, certains desquels sont inséparables des ressorts mêmes de sa transformation. Condition sine qua non pour accélérer son développement, il doit, avant tout, asseoir durablement la paix et prévenir toute escalade de la violence armée. La gouvernance reste problématique, piétinant dans l'ensemble depuis 2019⁴. Inégale, la croissance se manifeste par l'aggravation des inégalités, ces caractéristiques de la physionomie du développement s'étant accentuées sous l'effet de la pandémie de la COVID-19.

Analyse de la situation dans la région

6. Pour répondre aux aspirations au développement de ses populations, l'Afrique doit procéder selon une optique régionale, faire face aux effets transnationaux de la mondialisation, aux exigences de la régionalisation des opportunités, aux migrations, à la propagation des maladies infectieuses (y compris la COVID-19), aux

¹ Les pays africains situés en dessous de la barre de 25% du classement de l'indice de développement humain (IDH) ont amélioré leur situation de 82% entre 1970 et 2010, ce qui représente en moyenne le double du rythme de progression mondiale (PNUD *Rapport sur le développement humain 2011*) ; la gouvernance s'est amélioré au cours de la décennie 2009-2019 (Indice Ibrahim 2020 de la gouvernance en Afrique).

² Signe, L. and Gurib-Fakim, A. (2019). « Africa is an Opportunity for the World », *Africa in Focus*, Brookings Institute.

³ Institut italien d'études politiques internationales (ISPI) projet Afrique : dirigeants nouveaux (African Leadership Change).

⁴ Indice Ibrahim 2020 de la gouvernance en Afrique.

changements climatiques, à l'exploitation des ressources naturelles, au trafic de drogues et de personnes, ainsi qu'à la prolifération de conflits (armés) et de l'extrémisme violent⁵.

7. *L'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons* est le projet dont le continent s'est armé pour faire face aux défis de son développement. Agissant en collaboration avec le Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est devenu une instance majeure de prise de décisions en présence de questions intéressant la paix et la sécurité sur le continent. L'Agenda 2063 Union africaine-Organisation des Nations Unies et le Cadre de partenariat sur le développement durable à l'horizon 2030 et le cadre de partenariat conjoint ONU-Union africaine pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique sont la preuve que l'on s'accorde à reconnaître pour l'Afrique de régionaliser son programme de développement.

8. La démocratie gagne du terrain sur le continent⁶. La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance témoigne de la volonté manifeste affichée par l'Union africaine d'œuvrer à asseoir la responsabilité et l'efficacité dans la gouvernance. La contestation populaire essentiellement non armée et pacifique comme force au service du changement politique s'impose de plus en plus, les citoyens s'élevant contre l'injustice et les inégalités pour encourager la marche vers la démocratie plus résolument qu'on l'a vu auparavant sur le continent⁷.

9. Les retombées dont est porteuse l'intégration économique régionale sont sur le point de se concrétiser avec l'avènement le 1^{er} janvier 2021 du nouveau régime d'échanges institué par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui, étant le plus vaste espace de libre-échange du monde, viendra relier 1,3 milliards d'habitants des États membres de l'Union africaine, doubler la production manufacturière à l'horizon 2025 et potentiellement sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté et 68 millions autres de la pauvreté modérée⁸.

10. L'Afrique reste cependant l'une des régions du monde où la répartition des revenus est la plus inégale⁹. Les jeunes y sont souvent privés de toute opportunité économique. La population africaine est la plus jeune du monde, 75% de ses habitants ayant moins de 35 ans¹⁰. D'après le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DESA), la jeunesse du continent doublera d'ici 2055¹¹. Trente millions de jeunes feront leur entrée sur le marché du travail chaque année d'ici 2030. Porteuse d'opportunités, cette situation démographique n'en est pas moins grosse de risques toutes les fois que la jeunesse est contrecarrée dans ses choix et aspirations¹².

11. Il est crucial de continuer d'aller de l'avant dans le sens de l'égalité des sexes. Partout sur le continent, la femme peut désormais évoluer dans un environnement

⁵ PNUD (2017). *Mécanisme continental de coordination pour un gain d'efficacité du développement* (DP/RPD/RBA/3).

⁶ L'Afrique a enregistré sa plus grande évolution de son indice de démocratie de 2019 par rapport aux autres régions (Freedom House 2020).

⁷ Marks, Z., Chinoweth, E., et Okeke, J. (2019). *People Power is Rising in Africa, Foreign Affairs*.

⁸ Banque mondiale (2020). *La Zone de libre-échange continentale africaine : Impact sur l'économie et la répartition*.

⁹ PNUD (2017). *Tendances des inégalités de revenu en Afrique sub-saharienne : Disparités, facteurs déterminants et conséquences*.

¹⁰ Commission et Bureau de référence en matière de population de l'Union africaine (2019). *L'avenir de l'Afrique : Les jeunes et les données qui définissent leur vie. Rapport sur l'état de la jeunesse africaine*.

¹¹ DESA (2015). *Population Facts: Youth Population Trends and Sustainable Development*.

¹² PNUD (2019). *Scaling Fences Voices of Irregular African Migrants to Europe*.

inclusif. À preuve, elle prend sa place dans l'éducation, la santé et la vie politique¹³. Toutefois, les sensibles disparités de chances entre homme et femme restent un sérieux obstacle à la transformation économique et sociale structurelle du continent¹⁴. La femme africaine est en proie à certaines des formes de violence sexuelle et sexiste les plus graves connues dans le monde. Mais, certains pays africains étant parmi les 15 meilleurs élèves du monde en matière de parité des sexes¹⁵, le produit intérieur brut (PIB) du continent pourrait grossir de 316 milliards de dollars d'ici 2025 si tous les pays de la région se hissaient à la hauteur des meilleurs¹⁶.

12. L'Afrique a une chance singulière de mettre véritablement son boom numérique au service de la croissance et de l'innovation, ainsi qu'il est dit dans la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine. La pandémie de COVID-19 est venue encourager l'activité en ligne et l'innovation en Afrique autant qu'ailleurs¹⁷. En 2019, 49% d'Africains vivaient dans des zones couvertes en réseau 4G. Toutefois, l'accès à Internet à haut débit et la couverture Internet restent faibles, 29 % seulement (et nettement moins de femmes que d'hommes) déclarant disposer d'accès¹⁸. Les jeunes pousses numériques ont du mal à trouver du financement et les entreprises « classiques » s'adaptent lentement. Rares sont les gouvernements qui investissent systématiquement pour se doter d'infrastructures dans les domaines des services, des compétences et de l'entrepreneuriat.

13. L'Afrique connaît de plus en plus de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes : cyclones, sécheresses, glissements de terrain et variations de saison sèche¹⁹. Conjugués à l'absence de rigueur dans la mise en œuvre des politiques de conservation et la gestion de la pollution et à l'urbanisation et à la démographie galopantes, ces phénomènes menacent le riche environnement naturel du continent. Leur impact négatif sur les écosystèmes affecte singulièrement les moyens d'existence des populations tributaires du capital de ressources naturelles. Dans les pays africains vulnérables aux aléas climatiques extrêmes la perte de PIB se chiffrent à 895 milliards de dollars en 2018 pourrait atteindre près de 1,4 billion de dollars en 2023 – ce qui représente près de la moitié du PIB du continent²⁰.

14. Le continent reste en proie aux conflits armés, singulièrement dans ses régions de la Corne et du Sahel²¹. Encore que les contextes diffèrent, on s'accorde à dire que la marginalisation politique et économique, l'accès limité à la justice, les autres formes d'inégalités, les rivalités suscitées par la raréfaction des ressources naturelles et le jeu politique à somme nulle alimentent les griefs. L'idéologie de l'extrémisme violent et les conflits identitaires opposant éleveurs et agriculteurs retiennent spécialement l'attention. La décennie écoulée a été pour l'Union africaine l'occasion d'opérationnaliser et de mettre en œuvre son Architecture africaine de paix et de sécurité. L'Union africaine et les ensembles économiques et mécanismes régionaux

¹³ Commission de l'Union africaine (CUA) et Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2018). *Les femmes en Afrique : défis des droits, opportunités et propositions pour une mise en œuvre accélérée*.

¹⁴ PNUD (2016). *Rapport sur le développement humain en Afrique (2016) : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.

¹⁵ Forum économique mondial (2020). *Global Gender Gap Report 2020*.

¹⁶ McKinsey Global Institute (2019). *The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Africa*.

¹⁷ CEA (2021). *Impact de la COVID-19 sur le commerce électronique*.

¹⁸ Mobile-Internet-Connectivity-SSA-Fact-Sheet.pdf (gsma.com).

¹⁹ Organisation météorologique mondiale (OMM) (2020).

²⁰ Okonjo-Iweala, N. (2020). « Africa Can Play a Leading Role in the Fight against Climate Change », dans Brookings (2020). *Foresight Africa: Top Priorities for the Continent 2020-2030*.

²¹ Palik, J., Rustad, S. A. and Methi, F. (2020). *Conflict Trends in Africa, 1989–2019* The Peace Research Institute Oslo paper 2020.

du continent ont prêté une plus grande attention aux questions de parité, de paix et de sécurité, se sont donnés des outils d'alerte précoce et d'intervention rapide, des mécanismes de prévention des conflits et des moyens d'opérations d'appui à la paix²², même s'il reste encore beaucoup à faire pour établir et asseoir la paix.

Effets de la pandémie de COVID-19

15. En dépit des progrès accomplis, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était inégale avant même la survenance de la COVID-19. À l'heure actuelle, on estime à 110 millions le nombre d'enfants et de jeunes africains qui ne fréquentent pas l'école et les fragiles systèmes de santé sont mis à rude épreuve²³. Venue aggraver les inégalités entre hommes et femmes, la COVID-19 retardera la réalisation de la plupart des cibles des Objectifs de développement durable intéressant la parité des sexes²⁴. L'atonie de l'activité économique et les confinements ont aggravé le chômage et l'endettement en même temps qu'ils réduisaient le volume des envois. L'aide au développement et les recettes intérieures ses sont contractées. On estime à 30 millions le nombre d'Africains que la pandémie a fait tomber dans l'extrême pauvreté en 2020, environ 39 millions d'Africains risquant d'y sombrer en 2021²⁵. De l'analyse de l'impact socioéconomique de la pandémie en Afrique faite par le PNUD il ressort que les effets de deuxième et troisième ordres de la crise tout autant que son impact sanitaire du premier ordre viendront causer des perturbations à long terme sur le continent²⁶.

16. La pandémie de COVID-19 est venue compliquer encore et peut-être remettre en cause les acquis engrangés, si bien que tous les acteurs doivent ensemble redoubler d'efforts pour aider l'Afrique à réaliser son potentiel. D'où la nécessité de privilégier la résilience.

Concevoir le nouveau programme régional (2022-2025)

17. Ainsi qu'il ressort puissamment de l'offre stratégique renouvelée du Bureau régional pour l'Afrique (BRA), le PNUD voudrait par son action en Afrique amener le monde à dépasser le discours de problème qu'il tient sur le continent pour l'envisager sous l'optique de la promesse dont il est riche. Dans sa conception, le nouveau programme régional s'inspire de l'analyse des ressorts fondamentaux des succès engrangés par l'Afrique ainsi que des opportunités naissantes et des créneaux porteurs de celles-ci.

18. Le PNUD entreprend le premier d'identifier des mécanismes intégrés qui permettent de relier entre eux les processus de planification régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux, le but étant de gagner en efficacité dans son action en Afrique. Le programme régional s'articule en cycles successifs, le PNUD mesurant l'intérêt d'une optique et approche régionalisée dont il viendrait s'inspirer pour forger

²² International Peace Institute (IPI) "Beyond 2020: Exploring the Potential for a Strong UN-African Union Peacebuilding Partnership", *IPI Policy Brief*, May 2020.

²³ Sustainable Development Goals Centre for Africa and Sustainable Development Solutions Network (2020).

²⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (2021). *Impact de la COVID-19 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Est et australe*.

²⁵ Banque africaine de développement. (2021). *Perspectives économiques de l'Afrique 2021*. « Du règlement de la dette à la croissance : The Road ahead for Africa ». Voir également Banque mondiale (2020).

²⁶ PNUD (2021). *Analyse de l'impact socioéconomique à long terme de la COVID-19 dans divers contextes africains*.

des interventions stratégiques contextualisées et faire fond sur l'acquis de ses différents programmes de pays pour les dépasser.

19. Le programme pour la période 2018-2021 a permis d'accomplir des résultats non négligeables dans toutes les priorités définies dans les six domaines d'intervention stratégique proposés dans l'offre stratégique du Bureau régional pour l'Afrique²⁷. La crise de la COVID-19 n'a pas entravé l'exécution du programme régional, l'équipe qui en était chargée ayant fait preuve d'agilité pour y faire face, adapter ses interventions aux conditions de travail nouvelles et faire face à des exigences nouvelles pour aider les institutions régionales à organiser leur riposte face à la pandémie²⁸.

20. Dans sa conception, le programme régional (2022-2025) s'inspire des enseignements et bonnes pratiques issus de l'examen indépendant à mi-parcours du programme régional (2018-2021), l'audit de la performance, l'évaluation indépendante du Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et d'autres évaluations. Toute une série de consultations internes et externes consacrées aux réalisations, forces et défis du programme régional tels qu'envisagés par ses partenaires et autres parties prenantes sont venues enrichir la conception et lui permettre de faire cadrer ses interventions avec toutes autres allant dans le même sens, et ce en pleine connaissance de cause²⁹.

21. L'examen à mi-parcours a conclu que le programme régional pour la période 2018-2021 revêtait le plus grand intérêt en ce sens qu'il cadrerait étroitement avec l'Agenda 2063 et le Programme 2030, le Plan stratégique du PNUD et que la conception en reposait sur une série de produits et de travaux de recherche du savoir. L'examen à mi-parcours a conclu que le programme était souple et sensible à l'évolution des contextes et résolu dès le départ à répondre précisément aux besoins des femmes et de la jeunesse. Il a également reconnu que le programme apportait une « valeur ajoutée » à la région et l'a jugé cohérent et en phase avec les interventions des autres acteurs et loué la contribution que le PNUD apporte s'agissant d'aider les partenaires d'exécution régionaux à se donner les moyens de produire des résultats dans les domaines prioritaires.

22. Il ressort de l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 que les pôles régionaux contribuent grandement à permettre de rationaliser l'offre de compétences politiques et l'apport des bureaux de pays en agissant par l'intermédiaire de plateformes d'appui et du Réseau de politiques mondiales. À preuve, la contribution que les experts thématiques du PNUD affectés sur le continent ont apporté à la conception du présent programme.

23. Les enseignements de fond suivants tirés de l'examen à mi-parcours ont été retenus aux fins du présent programme régional :

²⁷ À savoir a) gouvernance des ressources naturelles ; b) jeunesse, voix et autonomisation des femmes ; c) transformation économique structurelle ; d) énergie durable ; e) changements climatiques et e) paix et sécurité.

²⁸ Par exemple, partenariat avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies et appui pour une réouverture prudente de l'Afrique grâce à des solutions technologiques locales.

²⁹ Le Centre régional de services pour l'Afrique et les pôles sous-régionaux de Dakar, Nairobi et Prétoria ont tenu plus de 20 consultations avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les institutions financières internationales, divers représentants du secteur privé africain, des organisations de la société civile, le Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau régional et avec des partenaires bilatéraux. Voir : *Réflexions critiques sur les consultations entre le PNUD et des partenaires clés dans la perspective de l'élaboration du nouveau programme régional (2022-2025) : Rapport de synthèse.*

- pourvoir à l'inclusion non seulement des femmes et des jeunes mais également des personnes handicapées, des déplacés et des communautés autochtones et frontalières ;
- investir davantage dans la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en reliant les entre elles les communautés d'experts dans la région ;
- généraliser la transformation numérique, élargir la protection sociale aux communautés et au secteur informel, la ZLECAf et la liberté de circulation et l'entrepreneuriat féminin et jeune ;
- resserrer les partenariats déjà solides avec les institutions régionales, notamment l'Union africaine et les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.

Des opportunités pour le PNUD

24. Dans la perspective de la célébration de son vingtième anniversaire en 2022, l'Union africaine entreprend de concert avec le PNUD une évaluation basée sur des données « L'Union africaine à 20 ans : Appel à l'action renouvelé pour le 21^e siècle » qui, se voulant l'occasion de dresser un bilan et de renouveler l'appel à l'action en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, est l'expression du partenariat que le PNUD entretient à plusieurs niveaux avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux à la faveur du programme régional.

25. En mettant l'accent sur les femmes et les jeunes le programme régional s'aligne clairement sur l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 qui voit « une Afrique dont le développement est axé sur les gens, se fondant sur le potentiel des populations africaines, en particulier de ses femmes et de ses jeunes. »

26. Opérant les réformes institutionnelles résultant du Rapport Kagame de 2017³⁰, l'Union africaine a été conduite à réaménager sa structure de gouvernance interne, en créant un nouveau Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité et en redynamisant le Fonds de la paix de l'Union africaine. Étroitement associé à cette entreprise, le programme régional a notamment affecté des experts auprès de l'UA. Étant donné la place faite à l'accélération de l'intégration régionale dans le discours sur le développement du continent, le programme régional est un outil de choix d'appui au changement.

27. Le programme régional donne ainsi clairement suite aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de 2020, engageant expressément le système des Nations Unies « à renforcer la qualité de son partenariat et de son action régionale coordonnée en Afrique et à adapter l'appui qu'il apporte à la région aux besoins et aux priorités spécifiques de l'Afrique, en s'attachant en particulier à l'amélioration des données et des statistiques, à l'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à la transformation et à la diversification de l'économie, à l'aide permettant d'exploiter le dividende démographique, à la mise à profit des nouvelles technologies pour un développement inclusif, à l'accélération de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique et à la promotion des investissements dans

³⁰ Report on the Proposed Recommendations for the Institutional Reform of the African Union, H.E. Paul Kagame, President of the Republic of Rwanda, 2017.

l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements en Afrique »³¹.

28. Les parties prenantes concourant aux consultations de la phase de conception du programme régional se sont accordées à dire que le programme apportait une valeur ajoutée spécifique ainsi qu'il avait été souligné à l'occasion de l'examen à mi-parcours relevant en particulier qu'il entretenait de solides partenariats avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, le but étant de les aider à se donner les moyens de remplir leur mission concernant l'Agenda 2063 et le Programme 2030 et les domaines d'intervention prioritaires clefs ; était outillé pour replacer ses interventions et enseignements au niveau des pays dans un plus large ensemble, proposer des réflexions sur les tendances continentales, servir de catalyseur d'innovations et répondre aux défis et saisir les opportunités transfrontières du développement sur le continent.

II. Priorités du programme et partenariats

29. Adossé à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le programme régional vient encore contribuer aux six domaines d'intervention visés dans l'offre stratégique du Bureau régional pour l'Afrique, regroupant les interventions régionales du PNUD sous quatre priorités cadrant avec le Programme 2030 pendant la présente Décennie d'action : populations, planète et paix.

30. Contribuant directement au Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 en ses trois voies de changement et ses six solutions phares, le programme régional en reprend les ressorts essentiels en entreprenant spécialement d'en faire des moteurs de transformation au service du continent africain et viendra concourir à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025).

31. Le programme régional a pour ambition de concourir à bâtir une Afrique plus résiliente et prospère capable de réaliser sa promesse pour opérer une rupture porteuse de qualité de vie meilleure pour tous en se guidant sur cinq principes de livraison stratégiques reflétant les avantages comparatifs, l'expérience, les capacités techniques et les priorités de l'organisation, à savoir **a) ne laisser personne de côté, promouvoir l'égalité des sexes et donner aux populations les moyens de choisir** – privilégiant la programmation axée sur les personnes dans tous les domaines le programme mettra spécialement l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes, les personnes vivant avec des handicaps et les populations marginalisées dans les régions frontalières ; **b) dégager des approches régionales** – le programme viendra aider encore l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux à remplir leur vocation, continentale, à faire ratifier et transposer dans l'ordre interne les traités et engagements correspondants, à mieux harmoniser les actions des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, ainsi qu'à apporter des solutions de développement à tous facteurs transfrontières et favoriser la coopération Sud-Sud et triangulaire ; **c) favoriser l'intégration** – le programme aidera à rapprocher entre eux les différents niveaux d'intervention des entités des Nations Unies, des gouvernements et des autres partenaires à tous les niveaux pour aider l'Afrique à réaliser sa promesse, permettre d'appréhender dans son hétérogénéité un continent aux sous-régions diverses ; **d) susciter des réflexions et servir d'incubateur de solutions de développement**

³¹ Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, (résolution 75/233 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2020).

novatrices – le programme continuera d’offrir une plateforme spéciale d’incubation des filières de programmation nouvelles et novatrices en prenant l’initiative de réflexions, en proposant des éléments d’appréciation et en analysant les tendances et priorités du développement en cours et à venir et en utilisant l’innovation stratégique comme outil transversal pour éclairer les résultats dans tous les domaines d’intervention ; **e) généraliser l’impact de son action à la faveur de projets prioritaires** – fidèle à sa vocation innovatrice, le programme entreprendra spécialement de généraliser des initiatives prioritaires en procédant selon une approche par portefeuille lors du prochain cycle de programmation, tout en œuvrant à se donner les moyens de procéder à un suivi sur la base de résultats et de déterminer le discours sur l’impact de son action.

Priorité 1 – Personnes. Étant donné un contrat social redynamisé, les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes) ont voix au chapitre et leur mot à dire dans les instances de prise de décisions et d’exécution de l’Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux.

32. Il est essentiel pour le continent de se donner des institutions performantes, responsables, inclusives et réceptives, de défendre et promouvoir les droits de l’homme, l’égalité des sexes, la transparence, la cohésion sociale et d’asseoir la bonne gouvernance et l’état de droit pour réaliser l’Agenda 2063 et le Programme 2030. Permettre au citoyen de prendre sa part dans la vie de publique et se constituer un robuste « capital humain » en veillant à ne laisser personne de côté ce sont là des impératifs complexes mais nécessaires auxquels il faut satisfaire pour insuffler de l’élan et porter de l’avant le programme régional.

33. Le programme régional viendra aider l’Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, en faisant également fond sur la présence du PNUD sur le terrain, à s’ouvrir encore aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes, en particulier dans les instances régionales délibérantes et décisionnaires, tout en soutenant des partenariats clefs avec les plates-formes parapluies de la société civile régionale partisanes d’une plus stricte adhésion au principe de responsabilité. À cette fin, il est essentiel de généraliser le mécanisme d’accompagnement des transitions africaines, de mettre en œuvre des initiatives comme le Programme de bourses en faveur des jeunes dirigeantes africaines et le Programme de bourses pour l’Afrique et d’aider le Mécanisme africain d’évaluation par les pairs (MAEP) à répondre à sa vocation. Le programme viendra également aider à redynamiser les contrats sociaux conclus entre les gouvernements, les institutions régionales, les citoyens et le secteur privé en aidant à user de la technologie pour instaurer la confiance verticale et horizontale et rendre la gouvernance plus performante, tout en éliminant la fracture numérique entre les sexes et aider les Centres africain de contrôle et de prévention des maladies à réaliser son ambition d’un « nouvel ordre sanitaire », notamment en renforçant les capacités de production de vaccins en Afrique et permettre de mieux mobiliser les ressources internes et contrôler les budgets.

Priorité 2 – Prospérité. Les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes) tirent parti d’une économie régionalement intégrée, structurellement transformée et inclusive.

34. Pour honorer les engagements résultant de l’Agenda 2063 et du Programme 2030, l’approche doit suivre une trajectoire de croissance franchement inclusive, axée sur l’offre d’opportunités aux femmes et aux jeunes. Pour se transformer structurellement, l’Afrique doit entreprendre, à titre priorité, d’accompagner plus rapidement son secteur privé interne pour lui permettre de gagner en productivité et

en compétitivité, organiser et approvisionner ses marchés en expansion et créer des possibilités d'emploi nouveaux et viables et s'intéresser spécialement au secteur informel qui offre aux pauvres (en particulier jeunes et femmes) des moyens d'existence et des opportunités³².

35. Le programme régional viendra prêter son concours à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, aux mécanismes régionaux et aux États membres de la région pour leur permettre notamment de se donner les moyens de faire une place à l'Agenda 2063 et au Programme 2030 dans les plans de développement, budgets, stratégies de financement et statistiques nationaux et locaux, de mettre en application la Vision africaine des mines et les travaux du Centre africain de développement minier, de promouvoir le développement de chaînes de valeur attentives à l'âge et au sexe fondées sur des approches axées sur la demande, de mettre en œuvre des politiques propices à l'essor d'un secteur privé inclusif à la faveur d'initiatives phares telles que le Centre africain d'excellence pour la promotion de marchés inclusifs et l'approche écosystémique du développement, l'accent étant mis sur les opportunités vertes et numériques, de mettre au point et en place des systèmes de protection sociale et de s'ouvrir plus spontanément au secteur informel, de favoriser l'employabilité et des opportunités d'emploi nouvelles, en particulier en faveur des femmes et des jeunes, de faire fond sur les collaborations et partenariats réunis (par exemple, avec YouthConnekt Africa), de susciter des opportunités en faveur des femmes et des jeunes à la faveur de l'intégration économique régionale plus poussée résultant de l'avènement de la ZLECAf.

Priorité 3 – Planète. Accompagnés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes) bâtissent une Afrique résiliente.

36. Il est vital pour le continent de gagner en résilience en atténuant les conséquences des deux crises climatiques et naturelles mondiales et en s'y adaptant. Ces crises offrent des chances inédites de dégager des solutions de développement novatrices d'intérêt régional, de se rapprocher du secteur privé pour le voir financer des initiatives d'atténuation et d'adaptation aux crises et de mettre les entreprises et divers secteurs d'activité économique à l'abri de l'impact des crises climatiques et d'ouvrir de nouvelles opportunités économiques en matière d'exploitation durables des ressources alimentaires, hydrauliques et foncières.

37. Le programme régional viendra en outre aider le continent à se donner les moyens de sa résilience pour lui permettre de prévenir les risques de catastrophes et de s'y adapter, en faisant fond sur les solides partenariats qu'il a noués avec les institutions spécialisées et organismes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux et les États Membres. Il préconisera une approche intégrée et novatrice des objectifs de développement durable et du financement des contributions déterminées au niveau national sur le continent et appuiera activement tous appels en faveur d'une révolution énergétique propre, le but étant de voir l'Afrique réaliser l'ambition de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat et accompagnera la relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19 par le biais d'initiatives comme le projet Énergie pour le Sahel, la Commission climat du bassin du Congo et le Programme des mini-réseaux africains. Ce faisant, il encouragera activement l'adhésion à l'engagement en faveur de l'égalité des sexes résultant de l'Accord de Paris sur le climat ainsi qu'au Programme de travail de Lima sur le genre. Il accompagnera diverses initiatives tendant à donner aux acteurs régionaux, nationaux et locaux les outils et connaissances propres à leur permettre de mieux gérer leur capital de

³² OIT (2018). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un tableau statistique*.

ressources naturelles, y compris, les zones côtières, l'eau, les forêts, la biodiversité et les terres.

Priorité 4 – Paix. Accompagnés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes), concourent tangiblement à asseoir durablement la paix.

38. Asseoir durablement la paix sur le continent est une priorité incontournable sous peine de fragiliser ou, dans certains contextes, de voir compromettre ou de remettre en cause les acquis du développement, la COVID-19 étant venue par ailleurs exacerber les causes qui alimentent les conflits en exacerbant les plaies facteurs de fracture sociale et en aggravant les vulnérabilités.

39. Le programme régional viendra aider l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux à se donner les moyens de prévoir, prévenir et gérer les conflits, le phénomène de l'extrémisme violent et l'insécurité liée au climat en faisant fond sur les partenariats noués avec les institutions spécialisées et organismes compétents, continuer de promouvoir des solutions de développement pionnières aux fins de la stabilisation de la région du bassin du lac Tchad et du Liptako-Gourma et faire échec à l'extrémisme violent. Il aidera à renforcer la résilience des zones frontalières du continent et à éliminer les facteurs de leur fragilité en agissant par le biais du Centre des zones frontalières africaines récemment créé par le PNUD, tout en aidant à vider tous griefs, dont ceux tirés de l'accès limité à la justice et se tiendra prêt à faire face à tous risques qui viendraient à surgir et à saisir toutes opportunités nouvelles d'intérêt régional. Il apportera son concours pour voir mettre en place et fortifier des infrastructures de paix (en particulier à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes en tant que participants et dirigeants d'entreprises de consolidation de la paix et de transitions), opérer toute réforme du secteur de la sécurité, toute entreprise de désarmement, démobilisation et réintégration, campagne de lutte contre la prolifération et de contrôle des armes légères et de petit calibre.

Partenariats

40. Essentiels aux fins de la conception et de l'exécution du programme régional, les partenariats continueront de s'approfondir et de s'élargir pendant le cycle à venir. Le programme régional en cours (2018-2021), s'ordonne autour d'un enchevêtrement de relations avec 99 partenaires et 12 donateurs. Établis avec la Commission de l'Union africaine et ses organes décisionnaires et institutions spécialisées et organismes, ainsi qu'avec des communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux (en particulier la SADC, l'IGAD, la CIRGL, la CEEAC, la CEDEAO et l'Autorité du bassin du Lac Tchad)³³, des organisations de la société civile, le secteur privé, des organisations philanthropiques, des cellules de réflexion et le monde universitaire, ces partenariats serviront de point de départ pour le programme qui continuera de collaborer avec ses partenaires et de leur prêter son concours en moyens humains, financiers et techniques dans les divers domaines d'intervention prioritaires.

41. Le programme fortifiera les solides partenariats qu'il entretient avec les organisations des Nations Unies (y compris par le biais de la plateforme de collaboration régionale. Il entreprendra d'aider l'action en faveur du développement

³³ SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe ; IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement ; CIRGL : Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale ; CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

de gagner en efficacité dans le respect des prescriptions du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et des indicateurs relatifs à l'Objectif de développement durable n° 17. Le programme réfléchira également à de nouvelles formules de livraison et d'allocation de ressources en faisant fond sur les partenariats tissés avec les réseaux d'organisations parapluies de la société civile, singulièrement celles qui sont l'avocat des priorités des femmes et des jeunes et en nouant des relations à long terme plus cohérentes avec les institutions financières internationales dont la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, le Groupe KfW, la Banque africaine de développement, les banques de développement sous-régionales africaines et la Banque islamique de développement, les domaines clefs de partenariats ayant été identifiés à l'occasion des consultations tenues lors de la conception du programme (par exemple, concernant l'énergie propre et la résilience face aux changements climatiques).

III. Administration du programme et gestion des risques

Contrôle

42. Le document du programme qui décrit les contributions du PNUD aux résultats régionaux est pour le Conseil d'administration le principal moyen d'exercer le contrôle de la correspondance entre les résultats et les ressources allouées. Les politiques et procédures et le cadre de référence du contrôle interne gouvernant les programmes et opérations de l'organisation décrivent les responsabilités dont les dirigeants à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'au siège doivent rendre compte concernant les programmes régionaux. Conformément à la décision [DP/2-013/32](#) du Conseil d'administration tous les coûts directs liés à l'exécution des projets doivent être assumés par lesdits projets.

43. Venant compléter les politiques et cadres de contrôle de référence de l'organisation³⁴, le cadre de contrôle du programme régional trace des orientations détaillées de nature à permettre à tous les partenaires de concourir à l'exécution efficace et efficiente du programme et d'en tirer parti. Le cadre décrit les procédures de planification des activités et d'établissement des budgets, la gestion des connaissances, la gestion des relations avec les partenaires et les organismes, le suivi, l'évaluation et la communication des résultats et la reddition par les responsables des comptes de projets régionaux.

Comité consultatif

44. Le Comité consultatif du programme régional a pour mission : a) de donner à la Directrice du Bureau régional pour l'Afrique des conseils stratégiques concernant les questions de développement présents et naissants dont le programme régional pourrait traiter ; b) de renforcer les dispositifs de supervision et de contrôle et, c) de veiller à ce que dans leur conception les projets et initiatives régionaux cadrent avec les dimensions régionales du Plan stratégique pour la période 2022-2025. Sont représentées au sein du Comité consultatif toutes les parties prenantes au programme régional à savoir, les principaux organismes intergouvernementaux de la région, le secteur privé, les organisations de la société civile, les donateurs, les organismes des Nations Unies et le PNUD.

³⁴ Programme régional – cadre de contrôle et procédures de gestion, Bureau régional pour l'Afrique, PNUD New York (2018)

Risques potentiels et gestion des risques

45. Étant donné l'environnement dans lequel il intervient, force est au programme régional de pratiquer une formule de gestion souple pour pouvoir fournir à la direction du Bureau régional pour l'Afrique³⁵ tous éléments d'information concernant les risques, données d'information et analyses propres à lui permettre d'apprécier en toute connaissance de cause si le programme est adapté à la mission et de nature à concourir à remplir la vocation de changement et à atteindre les résultats escomptés par l'organisation.

46. Le principal risque encouru par le programme résiderait dans l'absence de la volonté politique requise pour traiter des priorités clés ainsi que dans la précarité de la sécurité dans certaines zones qui pourrait compromettre l'accomplissement de la mission du programme. Une étroite coordination horizontale et verticale avec les organisations de la société civile, les acteurs locaux et tous les acteurs du développement en proie aux mêmes difficultés aidera à atténuer ce risque.

47. Sur le plan du programme, les principaux risques tiennent à l'inégalité de la croissance et en particulier aux inégalités dont souffrent les femmes et les jeunes (réalisations 1 et 2) ; à l'impact non négligeable de la crise climatique (réalisation 3) ; et à la prolifération des foyers de conflit armé et de l'insécurité caractérisée par l'extrémisme violent (réalisation 4).

48. Ce dernier facteur constitue un risque opérationnel majeur dans la mesure où il pourrait limiter l'accès aux zones d'intervention et menacer la sécurité du personnel et des partenaires. On pourrait le neutraliser notamment en mettant en œuvre les techniques d'exécution et de surveillance des partenaires et en appliquant les normes sociales et environnementales et les mécanismes de contrôle du PNUD. En outre, la persistance de la pandémie de COVID-19 semble devoir nuire à la mobilisation de ressources, d'effectifs et à l'exécution. On pourrait parer à ce risque en retenant la formule de portefeuilles de projets qui permettraient de relier les activités de relèvement de la COVID-19 aux priorités de développement à long terme et des scénarios de planification et de budgétisation d'adaptation.

49. Le PNUD suivra les principes et procédures de la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour transférer des fonds aux partenaires d'exécution publics ou non-publics, le but étant de pourvoir à la bonne gestion financière du programme et d'atténuer les risques financiers. Tous les projets régionaux et sous-régionaux procéderont à des évaluations complètes des risques à mettre régulièrement à jour comme outil de bonne gestion des risques.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

50. Le programme et le cadre de suivi et d'évaluation du programme régional conformes aux politiques et procédures de l'organisation, placés sous la supervision de l'équipe de gestion sur la base des résultats, sont un élément essentiel de la gestion adaptable du Bureau régional pour l'Afrique dont les données doivent être constamment mises à jour et analysées aux fins d'information et de prise de décisions.

51. Le programme régional utilisera les systèmes et bases de données de la région pour identifier et suivre des indicateurs, données de référence et cibles qu'il alignera dans la mesure du possible sur les indicateurs du Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Comme suite à la recommandation résultant du précédent examen

³⁵ Pett, J. (2020). « A Guide for the Uncertain. Navigating Adaptive Approaches for Development Programmes », *ODI Working Paper*.

à mi-parcours les indicateurs du cadre de résultats: a) permettent de suivre les progrès et b) facilitent l'évaluation du programme.

52. Le programme régional fera fond sur les méthodes classiques de collecte de données, mettant la nouvelle analytique basée sur des données au service de ses opérations de suivi. Pour combler toutes insuffisances de données, l'équipe collaborera avec les autres entités onusiennes et non-onusiennes, le but étant d'apporter un appoint aux systèmes de production de données pour les besoins d'une pratique de suivi et d'évaluation probante.

53. Le programme continuera de suivre les dépenses, de donner la priorité au financement de projets GEM de niveaux 2 et 3 et améliorera la ventilation des données par sexe si possible. Les données seront également ventilées pour rendre compte de la participation des jeunes.

54. Le plan d'évaluation chiffré (annexe B) qui rend compte des évaluations du programme et des projets régionaux envisage un examen à mi-parcours devant permettre : a) de déterminer si l'exécution est en bonne voie et cadre avec les cibles convenues et b) de mesurer l'utilité, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et la réussite d'ensemble du programme.

55. Le Bureau régional pour l'Afrique allouera les ressources nécessaires au suivi et à l'évaluation, et pour couvrir les frais de communication et exécuter des projets pilotes novateurs qui répondent aux exigences nouvelles de la région.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources

Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 16 – Paix, justice et institutions fortes ; Objectif 5 – Égalité des sexes et autonomisation des femmes.

Réalisation 1 : Les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes), étant donné des contrats sociaux revigorés ont voix au chapitre et pèsent de leur poids dans les instances de prise de décisions et d'exécution de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux.

Réalisation 2 correspondante du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'accès équitable aux opportunités et une approche de la volonté humaine et du développement humain fondée sur les droits.

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É-U)</i>
<p>Indicateur : L'opinion publique porte un jugement plus favorable sur les droits de participation et l'inclusion partout sur le continent</p> <p>Données de référence : 56.8 (note de IIAG 2019)</p> <p>Cible : Augmentation</p>	<p>Source des données : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique</p> <p>Fréquence : Semestrielle</p> <p>Responsabilités : Programme régional</p>	<p>Produit 1.1. L'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ont les moyens de faire une place aux besoins et points de vue des femmes et des jeunes dans les programmes et instances de prise de décisions et délibérantes des institutions régionales</p> <p>Indicateur 1.1.1. <i>Nombre d'initiatives de politiques et de stratégies tendant à défendre et encourager la société civile à prendre sa part dans la chose publique et à concourir à la réalisation du développement durable ; espaces, mécanismes inclusifs et moyens de dialogue public (IRRF 2.4.5)</i></p> <p>Données de référence : À confirmer</p> <p>Cible : À confirmer</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Cartographie du programme régional ; enquête de perception ; annuelle</p>	<p>Organes délibérants et institutions spécialisées de la Commission de l'Union africaine</p> <p>Communautés économiques et mécanismes régionaux</p> <p>Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ; Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)</p> <p>Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique</p> <p>Organisations de la société civile ;</p>	<p>Ressources ordinaires : 20 000 000</p> <p>Autres ressources : 20 000 000</p>
<p>Indicateur : Répartition des fonctions dans les institutions nationales et locales, y compris a) les organes législatifs et b) la fonction publique service, selon le sexe et l'âge (indicateur de réalisation du IRRF 36 1.3 / ODD 16.7.1)</p> <p>Données de référence : Femmes : 0, 44 (2021-ratio global des chambres haute et</p>	<p>Source des données : Base de données des indicateurs mondiaux d'ODD (16.7.1) https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> <p>Parité des sexes dans la fonction publique (Gen-PaCS) University of Pittsburgh https://www.girl.pitt.edu/research/gen-pacs-data</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Indicateur 1.1.2. <i>Nombre de pays ayant adopté des mesures pour promouvoir l'exercice de responsabilités par les femmes et leur égale participation à la prise de décisions dans :a) les institutions publiques et b) les fonctions électives, y compris les parlements (IRRF 6.2.1)</i></p> <p>Données de référence : 17 pays n'organisent pas de discrimination positive en faveur de la</p>		

³⁶ IRRF : Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
basse) ; Jeunes ; 24,65 % (2021 – proportion globale chambres haute et basse) Cible : augmentation en pourcentage à confirmer		<p>promotion des femmes à l'exercice de fonctions de prise de décisions Cible : À confirmer Source et fréquence de collecte des données : IDEA Africa Barometer 2021/cartographie de projet – Semestrielle</p> <p>Indicateur 1.1.3. <i>Nombre d'engagements pris par les institutions régionales d'aider les organes d'administration électorale et les parties prenantes à se donner les moyens techniques propres à leur permettre d'organiser des consultations électorales transparentes, libres, équitables, paisibles, crédibles et inclusives</i> Données de référence : À confirmer Cible : À confirmer Source et fréquence de collecte des données : Suivi du projet de Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance</p> <p>Produit 1.2. Certains agents et plateformes de changement sont outillés pour encourager les citoyens à s'investir et à se faire représenter à l'occasion de toute entreprise de redynamisation du contrat social et au sein des instances décisionnaires régionales</p> <p>Indicateur 1.2.1. <i>Nombre de partenariats noués avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes et des jeunes et d'autres organes et réseaux dans le but de promouvoir les femmes et les jeunes aux fonctions de direction et leur participation et l'égalité des sexes (IRRF 6.2.2)</i> Données de référence : Organisations régionales féminines de la société civile : 3 ; Jeunes: 2 Cible : Organisations régionales féminines de la société civile: 8 ; Jeunes: 5 Source des données : Rapports de projets ; Annuelle</p>	Instituts de recherche	

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p>Indicateur 1.2.2. <i>Nombre de partenariats noués avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le but étant de l'aider à se donner les moyens de leur mission, notamment de procéder à des évaluations de la vulnérabilité structurelle et de résilience</i></p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 5</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		
		<p>Produit 1.3. Les institutions régionales et nationales sont outillées pour mettre le numérique au service de processus décisionnaires plus responsables, inclusifs et opérants</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1. <i>Note meilleure renseignant sur le nombre d'institutions publiques et privées armées du numérique pour améliorer la vie du citoyen aux niveaux régional, national et local (IRRF E.1.2)</i></p> <p>Données de référence: 0.39 (Note de 2020 sur l'Index e-Gouvernement des Nations Unies) ; écart entre hommes et femmes propriétaires de téléphone cellulaire: 15%</p> <p>Cible : À confirmer</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Index e-Gouvernement des Nations Unies ; United Nations e-Government Index; Error! Hyperlink reference not valid. Error! Hyperlink reference not valid. ; Annuelle</p>		
		<p>Produit 1.4. Meilleure mobilisation des ressources intérieures et plus large concours des citoyens au financement des ODD</p>		
		<p>Indicateur 1.4.1. <i>Nombre de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels mis au point et adoptés par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les ODD (IRRF E.3.2)</i></p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p>Données de référence: Politiques: À confirmer ; Cadres réglementaires: À confirmer ; Cadres institutionnels: À confirmer Cible : Politiques : À confirmer ; Cadres réglementaires : À confirmer ; Cadres institutionnels : À confirmer Source et fréquence de collecte des données : À confirmer</p>		
		<p>Indicateur 1.4.2. <i>Nombre de pays outillés pour prévenir les flux financiers illicites et financer le développement et mobiliser les ressources intérieures en toute efficacité, transparence et responsabilité (IRRF 2.1.2)</i> Données de référence : À confirmer Cible : À confirmer Source et fréquence de collecte des données : À confirmer</p>		
		<p>Produit 1.5. Systèmes régionaux et nationaux de santé et de préparation aux pandémies plus équitables, résilients et viables capables de traiter les maladies transmissibles et non transmissibles (COVID-19, sida, tuberculose, paludisme, maladie mentale, etc.) (Produit 1.4 du plan stratégique : ajout des qualificatifs nationaux et régionaux) Indicateur 1.5.1. <i>Existence de systèmes d'alerte rapide multisectoriels opérationnels complets permettant de faire face à la pandémie de la COVID aux niveaux régional et national</i> Données de référence: À confirmer Cible : À confirmer Source et fréquence de collecte des données : Tableau de bord COVID-19 du PNUD : Annuelle</p>		

Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 1 – Pas de pauvreté ; Objectif 8– Travail décent et croissance économique ; Objectif 5 – Égalité entre les sexes ; Objectif 10 – Inégalités réduites.

Réalisation 2 : Les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes) tirent avantage d’une économie inclusive, régionalement intégrée, structurellement transformée.

Réalisation 1 du plan stratégique : Accélérer la transformation structurelle de l’économie, en particulier en opérant la transition verte, inclusive et numérique.

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
<p>Indicateur : Proportion de la population bénéficiant d’au moins une prestation sociale ventilée selon le sexe et l’âge (Indicateur de réalisation 2.2 de l’IRRF, ODD 1.3.1)</p> <p>Données de référence : 13.7% (BIT 2021)</p> <p>Cible : 16% (20 % d’augmentation)</p>	<p>Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des ODD (1.3.1) https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Produit 2.1. Les institutions, organisations de la société civile et le secteur privé africains ont les moyens de mettre l’exploitation des ressources naturelles au service de la création de revenus plus élevés et d’emplois durables</p> <p>Indicateur 2.1.1. <i>Nombre de pays s’étant donné les politiques, stratégies et compétences techniques nécessaires pour ajouter de la valeur à leurs ressources naturelles et diversifier leur économie</i></p> <p>Données de référence (nombre de pays): 14</p> <p>Cible (nombre de pays): 24</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : ministères des mines, du commerce et de l’industrie commissions de planification économique, rapports de projets : Annuelle</p>	<p>Organes décisionnaires et institutions spécialisées de la Commission de l’Union africaine ;</p> <p>Communautés économiques et mécanismes régionaux, Secrétariat de la ZLECAF, Fédération africaine des Chambres de commerce</p> <p>ONU ; Instituts de recherche Alliance pour une révolution verte,</p> <p>Groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique,</p>	<p>Ressources ordinaires: 10 000 000</p> <p>Autres ressources: 50 000 000</p>
<p>Indicateur : Proportion de petites entreprises tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), ventilée par sexe et durée de possession</p> <p>Données de référence : Femmes : 0% ; Jeunes : 0%</p> <p>Cible : Femmes : 20% ; Jeunes : 20%</p>	<p>Source des données : Secrétariat de la ZLECAF, ministères du commerce, associations d’entreprises, chambres de commerce</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Indicateur 2.1.2. <i>Nombre d’entreprises vertes soutenues et financées</i></p> <p>Données de référence (nombre d’entreprise vertes soutenues et financées): 0</p> <p>Cible (nombre d’entreprises vertes soutenues et financées): 20</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		
<p>Indicateur : Nombre de pays africains faisant état de progrès dans la poursuite de l’ODD 8.2 (niveaux de productivité plus élevés grâce à la</p>	<p>Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des ODD (8.2) https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Produit 2.2. La région s’est donnée les moyens de faire une place au Programme de développement durable à l’horizon 2030 et à l’Agenda 2063 de l’Union africaine dans les plans de développement, budgets, stratégies de financement et statistiques nationaux et locaux, le but étant de faire fond sur les solutions basées sur les données pour accélérer le progrès</p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
diversification économique) Données de référence (2019) : -0.7% (Taux de croissance annuel du PIB par personne employée (%)) Cible : % d'accroissement		Indicateur: 2.2.1. <i>Nombre de pays dont les plans de développement, budgets et statistiques font une place à l'Agenda 2063 et au Programme 2030 dans tous les secteurs des affaires publiques (IRRF 2.7.1)</i> Données de référence : À confirmer Cible : À confirmer Sources et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle		
		Indicateur 2.2.2. <i>Montant (en dollar É-U) des fonds publics et privés mobilisés pour la réalisation des ODD (correspondant à l'indicateur E.3.1 de l'RRF) – ventilé par région/pays/public/privé</i> Données de référence : À confirmer. Cible : À confirmer Source des données : Rapports de projets: Annuelle		
		Produit 2.3. Les administrations centrales et locales, et les organisations du secteur privé sont dotées des connaissances et outils nécessaires pour promouvoir et accompagner les chaînes de valeur productives sous la direction de jeunes et de femmes en procédant selon des approches sectorielle et écosystémique		
		Indicateur 2.3.1. <i>Nombre d'administrations centrales et locales dotées de politiques sectorielles de soutien aux organisations du secteur privé, le but en étant de promouvoir les chaînes de valeur productives et numériques sous la direction de jeunes et de femmes notamment en faisant appel au financement numérique et au commerce électronique</i> Données de référence au niveau national : 3 Cible au niveau national : 7 Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets ; Annuelle		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p>Produit 2.4. Les pays sont dotés de politiques et pratiques et encouragent des modèles économiques tendant à développer un secteur public inclusif dans divers contextes nationaux, y compris dans les zones frontalières africaines</p> <p>Indicateur 2.4.1. <i>Nombre de pays, d'entités publiques et d'organisations du secteur privé dotés de politiques et pratiques tendant à contribuer à l'essor d'un secteur privé inclusif</i></p> <p>Données de référence: 3</p> <p>Cible : 7</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Note relative à l'environnement des affaires https://www.doingbusiness.org/en/data/doing-business-score ; Annuelle</p>		
		<p>Produit 2.5. Les entreprises du secteur informel sont outillées pour s'engager sur la voie d'une croissance soutenable et résiliente</p> <p>Indicateur 2.5.1. <i>Nombre d'entreprises du secteur informel bénéficiant de concours public et privé (politiques et aide publiques, création d'entreprises/renforcement des capacités, service financiers)</i></p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 400 000 (ventilé par sexe)</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.5.2. <i>Nombre de pays accompagnés pour se donner des politiques tendant à encourager les entreprises du secteur informel à faire leur entrée dans le secteur formel</i></p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p>Produit 2.6. Les institutions publiques et non-étatiques sont outillées pour aider à mettre en place des systèmes et services de protection sociale ouverts aux employés du secteur informel</p> <p>Indicateur 2.6.1. <i>Nombre de pays dotés de politiques, stratégies et capacités propres à leur permettre d'élargir l'accès aux systèmes de protection sociale, notamment aux employés du secteur informel</i></p> <p>Données de référence : 15 Cible : 20</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		
		<p>Produit 2.7. Les institutions nationales et régionales sont outillées pour concrétiser les avantages de la ZLECAf, s'agissant en particulier de la libre circulation des femmes et des jeunes et des opportunités économiques en leur faveur, y compris le commerce transfrontière</p> <p>Indicateur 2.7.1. <i>Nombre de gouvernements et de communautés économiques régionales (CER) accompagnés pour se donner des politiques et des plans qui leur permettent de mettre rapidement en œuvre la ZLECAf au profit des femmes et des jeunes</i></p> <p>Données de référence : a) Gouvernements= 0 ; b) CER= 0</p> <p>Cible : a) Gouvernements= 10 ; b) CER=4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		

Objectifs de développement durable correspondants : Objectif 5 – Égalité entre les sexes ; Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable ; Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; Objectif 15 – Vie terrestre.

Réalisation 3 : Accompagnés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales, les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes) bâtissent une Afrique résiliente.

Réalisations 1 et 3 du plan stratégique : Accélérer la transformation structurelle de l'économie, en particulier ses transitions verte, inclusive et numérique et la préparer à mieux résister à tous aléas et risques systémiques.

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É-U)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de pays africains classés comme moins résilients (par exemple dans le dernier quartile) de l'Indice mondial de résilience</p> <p>Données de référence : 41% (2020)</p> <p>Cible : 37%</p>	<p>Source des données : https://www.fmglobal.com</p> <p>Fréquence de collecte : Semestrielle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Produit 3.1. Les institutions régionales sont mieux outillées pour promouvoir des politiques, stratégies et programmes efficaces d'adaptation au climat, d'atténuation des risques de catastrophe, d'alerte rapide et de résilience</p> <p>Indicateur 3.1.1: <i>Nombre de stratégies et plans de développement attentifs aux risques mis en place aux niveaux régional et national (IRRF.1.1)</i></p> <p>Données de référence : À confirmer</p> <p>Cible : À confirmer</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : https://sendaimonitor.undrr.org/ Annuelle</p>	<p>Organes décisionnaires et institutions spécialisées de l'Union africaine</p> <p>Communautés économiques régionales et mécanismes régionaux,</p> <p>Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Conseil des ministres africains sur l'eau, Partenariat mondial pour l'eau</p>	<p>Ressources ordinaires: 10 000 000</p> <p>Autres ressources: 50 000 000</p>
<p>Indicateur : Nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des stratégies nationales de prévention des catastrophes conformes au Cadre de Sendai (ODD 1.5.3, indicateur de réalisation 3.1)</p> <p>Données de référence : 40% (22 pays)</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Source des données : Indicateur de suivi de l'ODD 1.5.3</p> <p>Source des données : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des ODD https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database</p> <p>Système de suivi du Cadre de Sendai – Bureau des Nations pour la prévention des catastrophes (UNDRR)</p> <p>Fréquence de collecte des données : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Produit 3.2. Les forces vives du continent sont outillées pour mettre en œuvre des innovations vertes durables en matière énergétique</p> <p>Indicateur 3.2.1. <i>Augmentation (en mégawatts) de la capacité d'énergie renouvelable installée par technologie (stockage par batterie solaire, éolienne, biomasse, hydraulique et géothermique) (IRRF 5.2.1)</i></p> <p>Données de référence : Capacité d'énergie renouvelable installée 49.5GWc (2018)</p> <p>Cible : 1.7 GWc de capacité supplémentaire (stockage par batterie à exprimer en MWh)</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Banque mondiale https://trackingsdg7.esmap.org/ Rapports de projets : Annuelle</p>		
<p>Indicateur : Nombre de personnes ayant accès à l'énergie propre, d'un coût abordable et durable</p>	<p>Source des données : Banque mondiale https://trackingsdg7.esmap.org/ Rapports de projets</p> <p>Fréquence de collecte des données : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>			

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
<p>Données de référence : 0 Cible : 40 millions</p>		<p>Produit 3.3. Les États Membres sont outillés pour établir, communiquer et maintenir des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris (Article 4, paragraphe 2)</p> <p>Indicateur 3.3.1. <i>Nombre de pays s'étant donné des mesures politiques qui leur permettent de renforcer et/ou de mettre en œuvre leurs CDN dans le cadre de l'Accord de Paris (Indicateur 1.1.2 de l'IRRF) et plans nationaux d'adaptation (PNA)</i></p> <p>Données de référence : CDN mis en œuvre : 23 ; PNA: 6</p> <p>Cible : CDN: 54 ; PNA : 28</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Base de données/indicateur de la promesse climatique du PNUD ; Semestrielle</p> <p>Indicateur 3.3.2. <i>Nombre de pays faisant une place aux exigences et priorités d'égalité des sexes dans leurs plans nationaux d'adaptation</i></p> <p>Données de référence : 46.8%</p> <p>Cible : 100%</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Base de données/indicateur de la promesse climatique du PNUD ; Semestrielle</p> <p>Produit 3.4. Les acteurs régionaux sont mieux formés et outillés pour exploiter et gérer le capital de ressources naturelles (eau, forêts, terres, etc.)</p> <p>Indicateur 3.4.1. <i>Nombre d'entités régionales mieux outillées pour gérer les ressources naturelles tel qu'il ressort d'évaluations des moyens institutionnels par rapport aux données de référence</i></p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Cible : 5</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Évaluation des moyens institutionnels : Annuelle</p>		

Objectif de développement durable correspondant : Objectif16 – Paix, justice et institutions fortes.

Réalisation 4 : Accompagnés par l'Union africaine et les communautés économiques et mécanismes régionaux, les citoyens africains (singulièrement les femmes et les jeunes concourent tangiblement à asseoir durablement la paix.

Réalisation 3 du plan stratégique : Se donner les moyens de sa résilience face à tous aléas et risques systémiques.

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É-U)</i>
<p>Indicateur : Nombre de pays où la paix gagne du terrain</p> <p>Données de référence : 2.26 (Moyenne régionale de l'Indice mondial de la paix – 2021)</p> <p>Cible : Augmentation</p>	<p>Source des données : Indice mondial de la paix</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Produit 4.1. Les institutions régionales et nationales sont outillées pour prévoir, prévenir et gérer conflits, extrémisme violent et transitions politiques</p> <p>Indicateur 4.1.1. <i>Nombre de politiques, stratégies et plans d'action transfrontaliers, régionales de prévention des conflits et de consolidation de la paix (prévention de l'extrémisme violent, stabilisation, transitions pacifiques) (IRRF 3.2.1)</i></p> <p>Données de référence : Prévention de l'extrémisme violent : 12 stratégies et 9 plans d'action nationaux ; Stabilisation: 1 (Mécanisme de stabilisation de la Commission du bassin du lac Tchad) ; Transitions pacifiques: 0</p> <p>Cible : Prévention de l'extrémisme violent: 20 ; Stabilisation: 4 ; Transitions pacifiques: 2</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>	<p>Organes décisionnaires et institutions spécialisées de la Commission de l'UA ; Communautés économiques et mécanismes régionaux, Système des Nations Unies, Organisations de la société civile ; instituts de recherche ; institutions financières internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 30 000 000</p> <p>Autres ressources : 100 000 000</p>
<p>Indicateur : Pourcentage d'États membres de l'Union africaine qui ont mis en place des plans nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution 1325 du Conseil de sécurité)</p> <p>Données de référence : 47% (2020)</p> <p>Cible : Augmentation</p>	<p>Source des données : ODD 16.1.1 Analyse d'ONU-Femmes/Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité</p> <p>Fréquence de collecte : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Indicateur 4.1.2. <i>Nombre d'initiatives de consolidation de la paix conduites par les forces vives de la région, le but en étant d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité/du Cadre de résultats continental sur les femmes, la paix et la sécurité axés sur les États membres non dotés de programme d'action national de l'Union africaine</i></p> <p>Données de référence: 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle</p>		
<p>Indicateur : Note régionale de réalisation de l'ODD 16</p> <p>Données de référence : 78% « rouge » (2020)</p> <p>Cible : % de diminution dans les pays non-performants</p>	<p>Source des données : Index et tableaux de bord du Centre des ODD pour l'Afrique</p> <p>Fréquence de la collecte de données : Semestrielle</p> <p>Responsabilité : Programme régional</p>	<p>Indicateur 4.1.3. <i>Nombre d'initiatives de consolidation de la paix conduites par les forces vives de la région le but en étant d'encourager la</i></p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p><i>mise en œuvre de la résolution 2250 du Conseil de sécurité/du Cadre de résultats continental sur les jeunes, la paix et la sécurité</i></p> <p>Données de référence: 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapport sur les activités de consolidation de la paix en Afrique menées par des jeunes, rapports de Jeunes Leaders16x16</p>		
		<p><i>Indicateur 4.1.4. Nombre d'institutions régionales mieux habilitées et outillées pour enrayer l'insécurité climatique</i></p> <p>Données de référence: 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuelle.</p>		
		<p><i>Indicateur 4.1.5. Nombre d'institutions nationales et régionales outillées pour entreprendre toutes évaluations d'armes et de munitions et toutes initiatives de contrôle des armes légères, le but étant d'éloigner les jeunes de la violence armée/ des conflits transfrontières</i></p> <p>Données de référence: 1</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapports de projets : Annuaire des Nations Unies sur le désarmement : Annuelle</p>		
		<p>Produit 4.2. Les forces vives et institutions africaines sont outillées pour soutenir des infrastructures de paix à vocation régionale, nationale et locale opérants, responsables et inclusifs</p> <p><i>Indicateur 4.2.1. Nombre d'organisations régionales outillées pour entreprendre des missions de médiation, de dialogue et d'établissement de consensus, de consolidation de</i></p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p><i>cohésion sociale, de prévention de conflit et de consolidation de la paix et d'organisation de résilience communautaire (IRRF 3.2.2)</i></p>		
		<p>Données de référence: 3</p>		
		<p>Cible : 6</p>		
		<p>Source et fréquence de collecte des données :</p>		
		<p>Rapports de projet : Annuelle</p>		
		<p>Produit 4.3. Les forces vives et institutions régionales, nationales et locales ont les moyens de promouvoir le développement socioéconomique des zones frontalières du continent</p>		
		<p>Indicateur 4.3.1. <i>Nombre d'initiatives de paix conduits par des femmes et des jeunes en zones frontalières</i></p>		
		<p>Données de référence : 0</p>		
		<p>Cible : 4</p>		
		<p>Source et fréquence de collecte des données :</p>		
		<p>Rapports du Centre des zones frontalières</p>		
		<p>d'Afrique : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 4.3.2. <i>Nombre de politiques de développement, d'initiatives, de plans ou d'institutions frontaliers et transfrontaliers différenciés attentifs aux conflits ayant vocation à s'attaquer aux facteurs de conflit, à cimenter la cohésion sociale et à prévenir tout risque de conflit, y compris à œuvrer à la sécurité climatique (IRRF 3.1.3)</i></p>		
		<p>Données de référence : 0</p>		
		<p>Cible : 20</p>		
		<p>Source et fréquence de collecte des données :</p>		
		<p>Rapports du Centre des zones frontalières</p>		
		<p>d'Afrique : Annuelle</p>		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Sources des données et fréquence de leur collecte et responsabilités	Produits indicatifs (y compris indicateurs, données de référence et cible(s))	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources (dollars É-U)
		<p>Produit 4.4. Les forces vives et institutions africaines sont outillées pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, mettre en place des systèmes de justice plus performants, améliorer les cadres juridiques, rapprocher la justice du justiciable et prévenir/faire reculer la violence sexuelle et sexiste</p> <p>Indicateur 4.4.1. <i>Nombre de pays indiquant avoir ouvert plus largement les portes de la justice aux citoyens et réalisé l'état de droit</i></p> <p>Données de référence: 26</p> <p>Cible : 30</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Index et tableaux de bord du Centre africain pour les ODD- suivi ODD 16.3 : Semestrielle</p>		
		<p>Produit 4.5. La région fait efficacement face aux risques et opportunités naissants</p> <p>Indicateur 4.5.1: <i>Nombre de nouvelles initiatives phares du Bureau régional pour l'Afrique venant répondre aux risques et opportunités naissants sur le continent africain</i></p> <p>Données : 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Source et fréquence de collecte des données : Rapport du programme régional ; Annuelle</p>		
Suivi, évaluation, communication, exécution				10 000 000
Total				300 000 000